

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il faudrait être doué d'une haute puissance d'imagination pour tirer des journaux parisiens, des dépêches et des correspondances étrangères, une chronique politique un peu intéressante.

Chez nos confrères, la polémique est languissante. Les échos de la commission du Sénat, quelques appréciations retardataires du discours de M. Bourbeau à la Sorbonne, les distributions de prix du 10 août à la jeunesse, les distributions de croix du 15 août à l'âge mûr, deux ou trois articles sur les questions économiques et sociales, une ou deux dissertations sur les thèses religieuses et le concile : tel est aujourd'hui le bilan de la presse.

Quant aux emprunts à faire à l'étranger, ils se chiffrent à peu près par zéro.

Voici cependant quelques extraits assez importants d'une correspondance adressée de l'Allemagne du Sud à la Gazette d'Augsbourg. Il s'agit de caractériser la voie nouvelle, la voie libérale, dans laquelle vient d'entrer résolument le second Empire.

Le correspondant de la Gazette d'Augsbourg s'exprime ainsi :

« L'Empereur reconnaît la voix de la nation, et il agit dans le vrai sens de la majorité intelligente des électeurs en renonçant, au profit d'un nouveau système, au gouvernement personnel qui lui avait été transféré dans toute sa rigueur.

« ... Si les représentants libéraux du peuple français viennent au-devant de l'Empereur

avec calme et réflexion, les ennemis irréconciliables de tout ordre monarchique que le radicalisme extrême tient toujours prêts, succomberont certainement... »

« L'Empereur devance l'opinion publique éclairée de la France, avec franchise et sagesse, dans l'intérêt de la nation et de sa dynastie, et pour éviter toute révolution violente. Déjà l'initiative accordée au Corps-Législatif ouvre une large carrière aux progrès ultérieurs, et tout ce qu'il faut pour réussir, c'est que les élus de la nation française saisissent la main qui leur est offerte pour compléter et couronner l'œuvre dans le sens de l'esprit moderne. »

L'auteur de cette lettre développe ensuite l'idée que le gouvernement impérial, par ses réformes constitutionnelles, « conclut une nouvelle alliance avec toutes les puissances libérales de l'Europe, contre la politique de la réaction et de la violence. »

On télégraphie de Londres, le 11 août :
Aujourd'hui a eu lieu la séance de clôture du Parlement anglais.

Le message royal dit :
Sa Majesté vous annonce avec plaisir qu'elle continue à recevoir de toutes les puissances étrangères les meilleures assurances de leurs dispositions amicales.

Le message ajoute : La présente année est venue confirmer et affermir la confiance de la reine dans le maintien de la paix :

Les négociations dans lesquelles le gouvernement était engagé avec les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont été suspendues d'un

commun accord. Sa Majesté a de sérieux motifs d'espérer que ce délai aura pour effet de maintenir les relations des deux pays sur des bases d'amitié durable.

A propos du bill qui abolit l'Eglise établie d'Irlande, le message exprime la pensée que « cet acte favorisera l'accomplissement de l'œuvre de la pacification en Irlande et pourra contribuer à réunir toutes les classes de la population de ce pays avec leurs concitoyens d'Angleterre et d'Ecosse, dans ces sentiments de concorde fraternelle qui doivent toujours former la première source de la force de l'Etat. »

Le message termine en énumérant les principales mesures prises pendant la session.

Rien de nouveau quant à l'Espagne, si ce n'est l'apparition d'une bande carliste en Catalogne.

Les évêques espagnols, — dit un télégramme de Madrid, — commenceraient à répondre favorablement à la circulaire du ministre de la justice qui leur demandait de prendre des mesures contre les curés conspirateurs. En quoi ces réponses favorables consistent-elles ? La dépêche ne précise rien : il y a tant de manières de répondre favorablement, dans la vie, sans se lier !

En Portugal, une motion de blâme votée par la Chambre des pairs contre le ministère, à une assez forte majorité, — 25 voix contre 13, a sonné définitivement le glas du cabinet.

Le ministère a donné sa démission, et M. le marquis de Loulé est chargé de le reconstituer.

Le ministre des finances de Grèce a présenté à la Chambre hellénique le budget pour l'année 1870 : les recettes sont évaluées à 34,000,000, et les dépenses à 33,830,000 drachmes.

Une dépêche de Vienne, adressée à la Correspondance du Nord-Est, annonce l'envoi d'une nouvelle circulaire du comte de Beust aux agents austro-hongrois à l'étranger. Le chancelier constaterait dans ce document la réserve du cabinet de Vienne en face des attaques de plus en plus violentes de la presse officieuse prussienne.

Tous les journaux parlent des travaux de la commission du Sénat ; les renseignements abondent et l'on n'a qu'à choisir. Malheureusement le choix n'est pas facile, car les démentis pleuvent, et chacun sait de reste que sur une douzaine d'erreurs qui se répandent on n'en dément généralement que deux ou trois. La lenteur apparente de la commission et l'impatience naturelle du public sont également favorables aux nouvelles fausses ou à moitié fausses. Quand on ne sait rien, on accueille tout. Pour nous, nos lecteurs nous permettront de passer légèrement sur tous ces bruits si divers, sur tous ces noms indiscrètement cités, et d'attendre quelque chose de définitif. Le définitif ne saurait plus tarder longtemps ; et, dans tous les cas, il y aurait quelque injustice à reprocher au Sénat de préparer trop consciencieusement une œuvre si capitale.

FEUILLETON.

11

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOCAGE.

(Suite.)

La fête avait lieu dans une grande clairière entourée d'arbres de haute futaie, sur les bords de la Sèvre-Nantaise, qui coulait large et profonde en cet endroit. Ce repli du bois était ravissant de grâce et de fraîcheur. Le soleil, tamisé par un transparent de nuages vaporeux, ajoutait encore à la séduction du tableau. Là, s'agitaient des centaines de paysans et de paysannes dans leurs plus riches habits, avec leur plus bruyante gaieté. Ils couvraient les deux rives que reliait un bac toujours en mouvement. Ils causaient, ils riaient, ils chantaient, fatiguant l'herbe et la mousse, moelleux tapis de velours étendu de toutes parts sous leurs pieds. Du reste, rien n'annonçait là une réjouissance pastorale ordinaire, un chômage en l'honneur de quelque saint du calendrier. Point de baraques, point de tréteaux,

point de cabarets en plein vent. C'était une institution seigneuriale qui avait pour origine la chronique que voici :

« Un sire Hugues d'Apremont, revenant des croisades, exténué de fatigue et mourant de faim, était tombé évanoui au milieu de la clairière. Comme il allait rendre l'âme, vint à passer une noce du village voisin qui s'esjouissait dans le bois. On aperçut le moribond, on se hâta de lui porter secours, tant et si bien qu'il reprit des forces et se remit debout. Alors, quoiqu'il fût couvert de haillons et que personne ne le reconnût en cet état misérable, on l'invita à la fête et on lui donna la meilleure place au festin. Le châtelain fut si touché de la charité de ses vassaux qu'il pleura en se faisant reconnaître. Puis il décida qu'à l'avenir lui et ses descendants seraient tenus de festoyer les dignes gens du pays, à pareille époque, dans la clairière même où il avait failli passer de vie à trépas, ajoutant que des tables seraient dressées durant trois jours consécutivement, qu'il y aurait luttes, joutes, jeux publics, danses aux sons du hautbois et des cornemuses, le tout pour perpétuer le souvenir d'une bonne action. Et les descendants du sire Hugues d'Apremont observaient religieusement, depuis des siècles, cette touchante tradition consacrée en l'honneur du paysan. »

Quand la marquise, son fils et ses hôtes arrivèrent à

l'endroit de la fête, on commençait à s'impatienter. Ils prirent place sur une estrade tout enguirlandée de feuilles et de fleurs, tandis que les anciens du pays, choisis pour juges des luttes et des joutes qui allaient avoir lieu, s'asseyaient sur des bancs au bas de la tribune seigneuriale. Les jeux commencèrent : combats corps à corps, courses en sac, tir à l'arc et au fusil, ascensions au mât de cocagne, se succédèrent pendant deux heures au bruit des aubades de l'orchestre rustique, aux applaudissements de la foule émerveillée. Cependant les nobles spectateurs s'étonnaient de ne pas apercevoir, parmi les jeunes paysans qui se disputaient les prix, celui qu'ils avaient vu au château. Blanche et Raoul, surtout, le cherchaient du regard et regrettaient de ne point le rencontrer. Tout-à-coup la jeune fille laissa échapper une légère exclamation : elle venait de reconnaître Bénédicte. Il était sur le bord de la Sèvre-Nantaise, debout, immobile, adossé contre un chêne. Un rayon de soleil, glissant à travers un interstice de feuillage, entourait sa belle tête blonde d'un nimbe lumineux. D'un geste Blanche le montra à Raoul.

— Le voilà ! dit-elle avec une satisfaction enfantine.

— Oui, je l'aperçois, répondit le jeune homme. Mais pourquoi se tient-il ainsi à l'écart ? Est-ce qu'il dédaignerait les divertissements de la campagne ?

Le comte et la comtesse de Flavigny avaient entendu

l'échange de ces paroles. Ils avaient suivi du regard la direction indiquée, et ils avaient compris ce dont il s'agissait.

— J'ai peine à croire, répondit le comte, que ce Bénédicte ne soit pas un garçon modeste et bon, malgré la culture de son esprit. Son abstention doit avoir un tout autre motif que le dédain.

— C'est ce que je pense aussi, ajouta la comtesse, dont les grands yeux bleus s'étaient fixés sur le jeune paysan.

La marquise d'Apremont demandait en ce moment de quoi il était question. Pour complaire à ses hôtes, elle s'informa. On répondit que Bénédicte était hors de concours, ayant deux années de suite, remporté les prix aux fêtes patronales des bourgs voisins. On affirmait en outre que personne, à dix lieues à la ronde, n'était capable de lutter victorieusement avec un gars si lesté, si droit et si fort. Une telle réputation devait contribuer encore à lui concilier l'intérêt et l'estime des hauts personnages qui s'occupaient de lui. L'adresse et la force ont un prestige comme le savoir et le talent. Le père devint le point de mire d'une attention plus sympathique qu'elle ne l'avait été le matin. Il s'en aperçut sans doute, car il parut se troubler, se mit en marche et s'enfonça dans un taillis.

En cet instant les hautbois et les cornemuses don-

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, le 11 août.

La commission pour l'examen du sénatus-consulte continue sans interruption ses travaux. L'article 2 a été réservé; les articles 3 et 4 n'auraient soulevé aucune objection. L'article 5, relatif au droit de veto, aurait amené une discussion des plus vives: M. Boinvilliers avait déjà déposé son amendement pour supprimer ces mots: « par une résolution motivée. » Nous croyons pouvoir affirmer que cette proposition ne sera pas adoptée, ni par la commission, ni par le Sénat. On comprend très-bien que ce serait la consécration d'un droit aussi dangereux qu'exorbitant. Autant vaudrait mettre le pouvoir personnel aux mains de la haute assemblée. Tout au moins ce serait lui donner, après le vote d'une loi par le Corps-Législatif, le pouvoir dont disposait le conseil d'Etat vis-à-vis des amendements.

Jusqu'ici, ce qui avait fait tenir pour douteuse la nomination de M. Delangle comme rapporteur, c'était son caractère de candidat présidentiel. On prétendait que M. Rouher le mettait en avant. Le procureur général, vice-président du Sénat, aurait déclaré qu'aucune ouverture ne lui avait été faite ni par les ministres ni par M. Rouher, et que, s'il y avait un candidat présidentiel, c'était M. Béhic. Cette déclaration aurait ramené vers M. Delangle, ceux qui s'en étaient éloignés. — Cette nouvelle répandue hier par quelques journaux nous paraît d'autant plus probable, que nous savons qu'en haut lieu on a remarqué, sans inquiétude à coup sûr, mais non sans surprise, l'attitude de la majorité du Sénat vis-à-vis de son président. — M. Rouher a semblé se résigner à la succession de M. Troplong comme à un pis-aller; ses collègues lui en tiennent rancune.

L'amnistie est décidée, à ce qu'on assure. Elle comprendra tous les délits de presse et les derniers troubles de Paris et des départements.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la Presse:

Les chevaux, voitures, équipages, le matériel et les gens de service de la cour sont partis mardi matin pour le camp de Châlons; ce qui laisse supposer que l'Empereur, l'Impératrice et leur fils partiront le 12 pour passer la fête du 15 août au milieu des troupes du camp.

La cour sera de retour à Saint-Germain le 20, et l'Impératrice et le Prince impérial partiront le 25 pour Toulon, où ils s'embarque-

naient le signal de la danse. Les paysans prirent place et le branle-bas commença. Blanche de Flavigny ayant manifesté le désir de se mêler à la ronde villageoise, Gaëtan lui proposa d'être son cavalier; mais il mit tant de lenteur et si peu de bonne grâce que la belle enfant, impatientée, fit signe à Raoul et s'élança avec lui au milieu des danseurs. Ils furent accueillis par de joyeuses acclamations, tant les humbles gens de la campagne sont flattés de voir que le noble ou le riche ne dédaigne pas de prendre part à leurs rustiques plaisirs.

Cependant les tables se dressaient à l'ombre des arbres qui bordent la clairière. Les domestiques du château apparaissaient, portant de larges plats d'argile chargés de viandes rôties et de grands brocs de petit vin qui pétillait. Tout en se livrant aux évolutions de plus en plus animées de la ronde, danseurs et danseuses lançaient des regards joyeux et affamés aux préparatifs du festin. Cette bucolique était, vraiment riante. La fraîche perspective du bois, de la rivière et de quelques coteaux lointains, la blanche lumière du soleil adoucie par un transparent de nuages floconneux, le bariolage des costumes poitevins, la vigueur de l'orchestre champêtre, l'entrain de la chorégraphie autochtone, et jusqu'à l'aspect du couvert homérique dressé comme par enchantement sous les chênes, tout contribuait à faire de cette réjouissance commémorative un tableau pitto-

ront, le 26, pour Ajaccio. Après avoir assisté aux fêtes que prépare la ville de Bastia pour inaugurer le monument à la mémoire de Napoléon I^{er}, l'Impératrice et le Prince reviendront à Lyon, où seront données des fêtes en leur honneur.

De Lyon, Sa Majesté et son fils se rendront à Chambéry et en Suisse, où l'Empereur est resté plusieurs années. Cette résidence a été restaurée et agrandie depuis trois ans. Le Prince y passera une partie de la belle saison.

Puis l'Impératrice se rendra à Venise, où elle s'embarquera, pour suivre l'itinéraire suivant: Athènes, Constantinople, Smyrne, Suez, et pour une excursion dans la Haute Egypte. La visite à Jérusalem et aux Lieux Saints ne figure pas jusqu'à présent dans l'itinéraire, qui peut être modifié, suivant les circonstances et d'après les événements politiques.

Mais les ordres sont donnés par les ministres de la marine et des affaires étrangères sur toute la ligne. Huit compagnies d'infanterie de marine seront transbordées sur le transport à vapeur la *Creuse*, dans les premiers jours de septembre, pour Suez. Ces troupes seront débarquées à Alexandrie. Le transport le *Jura* portera les bagages de Sa Majesté et de sa suite.

C'est le général Fleury qui préside aux dispositions de ce long voyage, dont il sera en quelque sorte le grand-maréchal.

— Le départ de l'Empereur pour le camp de Châlons, qui devait avoir lieu jeudi est retardé jusqu'à aujourd'hui samedi, par suite d'une légère indisposition de Sa Majesté.

— L'état de M. le maréchal Niel s'est aggravé depuis hier. La nuit a été mauvaise; l'estomac refuse de nouveau de fonctionner; la faiblesse est redevenue très-grande.

— On a dit que la majorité de la commission du sénatus-consulte inclinait à choisir M. Delangle pour son organe. Il est incontestable, en effet, que l'honorable procureur général eût rallié les voix de ses collègues; malheureusement, l'état de sa santé ne lui permet pas de se charger de cet important travail, et l'on assure qu'il a fait cette déclaration à ses collègues en termes qui ne permettent plus de compter sur lui comme rapporteur.

— On prépare, dans les bureaux de la présidence et aux archives du Corps-Législatif, les éléments du travail auquel devra se livrer la commission chargée de rédiger le futur règlement.

Dans ce but, on réunit les règlements qui ont régi la Chambre à d'autres époques, les discussions auxquelles ils ont donné lieu, les débats soulevés par l'application de telle ou telle de leurs dispositions, etc.

Le dossier ainsi formé à l'avance facilitera

resque et charmant.

Soudain un cri violent, un cri de terreur se fit entendre dans la direction d'un chemin qui reliait le bois aux pâturages d'Apremont. Malgré les rumeurs de la danse, malgré les bruissements de la foule, ce cri jeta l'inquiétude et l'effroi dans les esprits et dans les cœurs. Les ménétriers se turent, la danse cessa. Tous les yeux se tournèrent vers l'endroit d'où ce signal d'alarmé était parti. Presque aussitôt une paysanne, effarée, haletante, arrivait dans la clairière en courant. Elle appelait à son secours. On s'élança vers elle en lui demandant la cause de son épouvante. Elle répondit d'une voix étranglée, presque inintelligible. Mais ceux qui l'interrogeaient furent aussitôt saisis comme d'une panique; ils prirent eux-mêmes la fuite, entraînant sur leur passage tous ceux qu'ils rencontraient. En un instant la foule se dispersa sous la futaie, tandis qu'une clameur retentissait de tous côtés:

— Un taureau! un taureau furieux!

En effet, quelques minutes s'étaient à peine écoulées, lorsqu'un énorme taureau se rua dans la clairière. Il avait la tête baissée, les cornes menaçantes, les naseaux fumants, l'œil en feu. Il était effrayant de force et de colère. Tout le monde le reconnut: c'était une bête terrible et magnifique, appartenant aux fermiers d'Apremont. Le jour même on l'avait vu pâturant dans un her-

et activera notablement la tâche de la commission, quand le moment sera venu, en lui mettant sous les yeux tous les antécédents propres à l'éclairer, sans lui rien ôter de son initiative ou de la liberté de ses décisions.

— On mande d'Ajaccio, le 10 août:

La forêt domaniale de Marmano est en feu depuis le 8 au soir.

Grâce au voisinage du pénitencier de Casabianca, des mesures ont pu être prises.

Malgré tous les efforts, l'incendie a continué et a pris des proportions considérables.

— On lit dans l'Indépendant du Centre, du 7 août:

Hier, la diligence qui venait de Bort a éprouvé, après avoir passé Tauves et en montant la côte du Pont-Vieux, un bien terrible accident.

C'était vers midi environ. La voiture se trouvait entre deux cônes de nuages qui semblaient marcher à la rencontre l'un de l'autre.

Tout-à-coup une bombe électrique éclata au-dessus de la tête des chevaux avec une explosion formidable.

Les cinq chevaux de la diligence ont été tués roides, et le postillon qui les conduisait a été foudroyé.

Pas une autre personne n'a été atteinte, quoique la voiture fût pleine de femmes et d'enfants.

Le terrible météore a eu cela de particulier qu'il n'a été accompagné d'aucune émission de lumière ni suivi d'aucune répercussion du son.

— On lit dans le Journal de Dresde, 7 août:

Nous apprenons que la catastrophe de Plauen n'a pas fait autant de victimes qu'on le supposait d'abord. Il est constaté en effet que le jour de l'explosion il n'était descendu dans la mine que 270 à 272 ouvriers, au lieu de 326 comme on l'avait cru dans l'origine. Le nombre des corps qui ont été retirés s'élève aujourd'hui à 135.

SUSPENSION DE LA VIE.

On a trouvé dans les tombeaux, dans les nécropoles de l'ancienne Egypte, des momies de deux sortes: les unes sont incomplètes, c'est-à-dire séparées de leurs entrailles et de leurs autres organes indispensables à l'existence; les autres au contraire sont tout-à-fait au complet, il ne leur manque rien.

Ce qu'ayant observé, un Suédois, le docteur Grusselbach, savant professeur à l'université d'Upsal, a tiré cette conclusion:

Que les momies égyptiennes ne sont pas toutes, comme on l'a dit et cru depuis quelques milliers d'années, des trépassés embaumés par un procédé conservateur quelconque, mais que ce sont bel et bien des individus chez lesquels la vie a été suspendue momentanément à l'effet de pouvoir être réveillés ou ressuscités dans un temps ultérieur. Seulement, le procédé résurrectionnel a été perdu, et il est malheu-

reusement peu probable que ce secret soit jamais retrouvé.

En attendant, le professeur Grusselbach, l'inventeur de ce singulier système, apporte quelques preuves à l'appui de son dire, — entre autres, une expérience qui depuis dix ans a toujours réussi.

Il prend un serpent et, par un procédé à lui, l'engourdit, l'endort et le rend rigide et glacé comme un serpent de marbre.

On le laisserait tomber qu'il se casserait en morceaux.

Il laisse alors le serpent dans cet état pendant une ou plusieurs années; puis, au moyen d'une aspersion stimulante, dont la composition est son secret, il le rend aussi vif, aussi frétilant qu'avant l'expérience.

Voilà déjà quinze ans que ce reptile mène cette existence composée de morts et de résurrections successives sans paraître s'en porter plus mal.

Le grand chimiste suédois s'est adressé à son gouvernement, le priant de lui prêter un condamné à mort pour lui faire jouer le rôle du serpent dans ses expériences, — s'engageant de le lui restituer vivant au bout de deux ans.

Bien entendu que le patient, une fois rappelé à la vie, serait grâcié.

Quelle admirable occasion pour ceux qui ont l'intention de se suicider!

Le gouvernement suédois a-t-il accueilli ou repoussé la demande du savant chimiste?

Si j'étais Anglais et que le spleen me portât à interrompre le cours de mon existence, je n'hésiterais nullement à me confier aux bons soins du professeur Grusselbach.

Celui-ci n'était autre que Bénédicte. Il avait vu l'imminence du danger, s'était armé à la hâte et avait attaqué le taureau, dont il voulait attirer sur lui toute la fureur.

Au moment où le père allait le frapper de nouveau, l'animal, à l'improviste, se rua sur lui. Le choc semblait inévitable, et cependant, avec une agilité merveilleuse, Bénédicte l'évita, en même temps qu'il assénait un second coup de crosse de fusil sur le crâne du taureau. Alors s'engagea entre l'homme et la bête une de ces luttes où le sang-froid le dispute à la fureur, où l'adresse se mesure avec la force, où l'intelligence générale affronte audacieusement l'instinct brutal. Le taureau, exaspéré de ne pouvoir atteindre son ennemi, revenait sans relâche à la charge, mais ses cornes ne frappaient que le vide. Avec une facilité calme et superbe, Bénédicte parvenait à échapper au péril. Il paraissait se jouer dans ce combat effrayant. Les gentilshommes et quelques gens du pays ayant voulu lui porter secours, il leur avait crié de s'abstenir, et on lui avait obéi. Un instant après, il se plaçait sur le bord de la Sèvre-Nantaise. Là, les bras croisés, le regard tranquille et souriant, il attendit le taureau. L'animal semblait harassé. Il reprenait haleine, sans cesser d'attacher ses gros yeux hébétés et féroces sur son insaisissable ennemi. Après deux ou trois minutes de repos, il se replia sur lui-même, puis il fondit sur Bénédicte, que peut-

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

SESSION DE 1869.

Aujourd'hui 26 juillet 1869, à une heure de l'après-midi, MM. les membres composant le conseil d'arrondissement de Saumur, convoqués par lettre de M. le sous-préfet, se sont réunis à l'hôtel de la Sous-Préfecture, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Étaient présents: MM. Bruas Charles, Guionis, Ratouis Paul, Delavau Henri, comte Hector, Lambert-Lesage, Gigot, Besnard.

M. le sous-préfet déclare la séance ouverte, puis il donne lecture de l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, du 3 juillet courant, qui nomme les membres formant le bureau du conseil, savoir: MM. Bruas, président; Guionis, vice-président; Ratouis Paul, secrétaire.

M. le sous-préfet expose ensuite la situation de l'arrondissement de Saumur dans le rapport qui suit:

Contributions directes.

En vertu de la loi du 2 août 1868, le contingent du département de Maine-et-Loire dans les contributions foncière, personnelle mobilière et des portes et fenêtres a été fixé pour 1869 ainsi qu'il suit :

Foncière. fr. 2,680,379
Personnelle mobilière. 515,611
Portes et fenêtres. 399,541

Dans le répartition entre les divers arrondissements, celui de Saumur a été compris, savoir :

1° Contribution foncière, pour fr. 547,075
2° Personnelle mobilière, 106,993
3° Portes et fenêtres, 74,947

Centimes additionnels.

Les centimes additionnels destinés à pourvoir aux dépenses départementales en 1869 comprennent :

1° Pour les dépenses ordinaires : 25 centimes à prendre sur la contribution foncière et la contribution personnelle mobilière, plus 1 centime sur les 4 contributions.

2° Pour les dépenses extraordinaires 12 centimes sur les 4 contributions, plus 75 centimes applicables spécialement aux travaux d'édifices départementaux et au service de l'emprunt.

3° 3 centimes pour l'instruction primaire sur les 4 contributions.

4° 7 centimes applicables au service vicinal, sur les 4 contributions.

48 cent. 75, auxquels il faut ajouter 1 cent. 80, voté p. la loi des finances.
Total 50 cent. 55.

Recouvrements.

La situation du recouvrement des contributions directes, au 30 juin 1869, est à peu près semblable à celle de la période correspondante de 1868; ainsi, au 30 juin 1868, sur un impôt de 1,539,699 fr., il avait été recouvré une somme de 808,297 fr., représentant 6 dixièmes 30/100.

Au 30 juin 1869, il a été recouvré, sur un impôt de 1,554,666 fr., une somme de 807,400 fr., soit 6 dixièmes 23/100.

Le conseil constate l'exatititude des contribuables à acquitter leurs impôts; la différence en moins au 30 juin 1869, sur le recouvrement effectué à pareille époque au 30 juin 1868, est insensible. Elle ne s'élève qu'à 7/100 de douzième.

Quant aux frais de poursuite, la différence en plus est également sans portée; elle ne s'élève qu'à 20 fr. 40.

Permis de chasse.

1,396 permis de chasse ont été délivrés en 1868. Ils ont produit fr. 34,900 fr.

L'année précédente, 33,025 fr.

Le nombre des permis de chasse augmente chaque année: leur produit offre une différence en plus pour 1868 de 1,875 francs sur 1867.

Le gibier, par contre, tend à diminuer chaque année; cela tient à des causes diverses: à savoir, un plus grand nombre de chasseurs, la petite culture, le braconnage. Le conseil les signale à l'attention du conseil général.

Contributions indirectes.

L'année 1868 avait présenté une augmentation de 60,000 fr. Les 6 premiers mois de 1869 offrent un nouvel avantage de 20,000 fr.

La bonne qualité des vins de 1868, et par suite de l'élévation de leurs prix, la richesse répandue dans les campagnes et la fréquentation croissante des cabarets, ont contribué surtout à ce résultat.

Je mets sous vos yeux le résultat du recouvrement du 1^{er} semestre 1869, comparé avec celui de la période correspondante en 1868.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	PRODUITS du 1 ^{er} semestre 1869.	PRODUITS du 1 ^{er} semestre 1868.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Boissons autres que les bières.	279,992	259,881	20,111	
Bières.	2,564	5,082		518
Droits divers.	41,564	39,558	2,006	
Tabacs.	219,407	216,345	3,062	
Poudres.	6,710	9,835		5,125
Retenues pour pensions civiles.	1,551	1,225	126	
Recettes extraordinaires.	20,042	20,267		225
TOTAUX.	571,450	549,995	25,305	5,868
				21,437
			AUGMENTATION RÉELLE.	

(La suite au prochain numéro.)

Le Journal officiel publie les nominations des président, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux des départements.

Voici ce qui concerne Maine-et-Loire.

Président: M. Louvet, député.

Vice-présidents: M. Segris, député, et M. le comte de Las Cases.

Secrétaire: M. Berger, député.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

DIRECTION DE M. LEFÈVRE.

Lundi 16 août 1869, début de la troupe de comédie, drame, vaudeville et opérette:

Les Inutiles, comédie nouvelle en quatre actes.

Le Caporal et la payse, vaudeville en un acte.

Bureaux, à 7 heures 1/2; Rideau à 8 heures.

apparaissent dans un bouillonnement énorme. Un enthousiasme indicible éclata sur la berge: on battit des mains, on cria bravo! Peu à peu l'animal s'affaissa, il ne donna plus signe de vie que par de faibles soubresauts! La rivière reprit son cours rapide et calme: le taureau était asphyxié, le flot l'emporta et l'échoua à la pointe d'une île où on le trouva immobile, mais respirant encore. Lorsqu'il eut la force de se lever et de marcher, il était comme dompté. On l'emmena sans peine à l'étable.

Bénédict s'était laissé dériver. Il avait abordé, dans un endroit désert, près d'un taillis. Puis il était entré sous bois et y avait disparu. On voulut le ramener en triomphe à la fête, mais personne ne réussit à le rencontrer.

(La suite au prochain numéro.)

M. Galland a réuni hier soir, à la salle de la Mairie, les souscripteurs de notre ville au chemin de fer de Saumur à Poitiers, pour leur exposer la situation de la société et le résultat de la dernière assemblée des actionnaires à Poitiers.

M. Galland a annoncé que le capital-actions avait été diminué par suite de réductions sur le parcours, et d'économies sur la construction et le matériel.

Il a fait part des offres de la maison Gouin, de celles de la Banque de Paris, plus avantageuses que les précédentes et qui, pour cette raison, méritent une étude spéciale.

La demande de la Société des Charentes, de faire une ligne de Niort au Mans par Saumur, utiliserait la voie Galland dans une partie de son parcours, et assurerait la prospérité de ce rail-way.

M. Galland a fait appel au bon vouloir des souscripteurs, pour qu'ils se hâtent de verser le premier quart de leurs actions, afin de constituer régulièrement la société, et remplir les dernières formalités pour commencer les travaux. Les fonds versés sont déposés à la caisse du Crédit agricole.

Nos courses de lundi promettent d'être des plus brillantes. Quatorze chevaux sont engagés pour les deux steeple, et la course au trot doit mettre en présence quelques concurrents d'une valeur bien connue.

La fête nationale aura aussi un éclat inaccoutumé, par le grand concours d'étrangers qui arrivent déjà dans nos murs pour prendre part à nos trois jours de fêtes.

Les demandes de cartes pour le carrousel ont été plus nombreuses que jamais.

Voici la lettre que nous avons reçue de M. Lambert et qui n'a pu trouver place dans notre dernier numéro:

Monsieur le rédacteur de l'Echo Saumurois.

Ce n'est qu'à mon retour à Saumur que j'ai pu lire, dans votre journal du 7 de ce mois, le télégramme de M. Hiron. Je ne puis le laisser sans réponse.

La dépêche qui annonçait que M. Hiron se désistait de sa candidature en reportant ses sympathies sur la mienne a été expédiée à Saumur par la Préfecture d'Angers.

C'est sur la foi de cette dépêche, dont l'authenticité ne peut être contestée, que j'ai adressé de suite ma carte de visite à M. Hiron, avec l'intention d'aller plus tard lui offrir mes remerciements.

C'est aussi sur la foi de cette dépêche que vous avez vous-même, Monsieur le Rédacteur, reproduit dans les colonnes de votre journal des appréciations favorables à ma candidature, dont je vous suis très-reconnaissant.

M. Hiron seul, dans sa dépêche du 6 de ce mois, y a vu une manœuvre qu'il n'a pas voulu qualifier.

Au moment où la lutte n'était pas encore terminée, M. Hiron n'aurait-il pas dû plutôt craindre que sa dépêche, si peu courtoise, ne fût prise, elle-même, pour une dernière manœuvre électorale dirigée contre ma candidature, manœuvre que le public et les amis eux-mêmes de M. Hiron pourraient bien qualifier?

Pour ce qui me concerne, je préfère rester avec la pensée que M. Hiron est, comme moi, sorti de la lutte électorale avec la conscience du devoir loyalement accompli.

Agréé, etc. LAMBERT-LESAGE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. Devienne a été élu rapporteur de la commission du Sénat. Le Constitutionnel dit qu'il a été élu par 9 voix contre 2 données à M. Béhic.

Le Constitutionnel croit savoir que le projet de faire élire les sénateurs par les conseils

généraux n'a pas réuni la majorité. Toutefois l'article 5 du sénatus-consulte subirait de sérieuses modifications. La session des conseils généraux ne serait pas prorogée.

Judi, l'Empereur a signé plusieurs décrets d'amnistie pour délits de presse et délits politiques.

Madrid, 12 août. — L'Imparcial dit qu'il se manifeste une certaine agitation à Malaga, on craint un mouvement républicain.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur, pour cinq années qui commenceront le 1^{er} janvier 1870.

Le LUNDI 30 AOUT 1869, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur.

La mise à prix est fixée à 13,750 francs.

Les enchères ne seront pas inférieures à 50 francs.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des enchères que sur la présentation d'un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le Maire de sa commune.

Le cahier des charges sera communiqué au secrétariat de la Mairie de Saumur, à toutes personnes qui désireront en prendre connaissance, tous les jours, de 11 heures à 3 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 août 1869.

Le Conseiller municipal, délégué, faisant fonctions de Maire, LECOY.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

BANQUE

DES

CHEMINS DE FER

D'INTÉRÊT LOCAL

(Statuts passés par devant M^{rs} DUFOUR et son collègue, notaires à Paris, en date du 30 juillet 1869).

CAPITAL SOCIAL:

DOUZE MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 24,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE.

SIÈGE PROVISOIRE:

PLACE DE LA BOURSE, 7, A PARIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. le général de division comte de SCHRAMM, G. C. *, sénateur.

Vice-président: M. le comte d'HAUTERIVE, O. *, ancien député, membre de la commission de vérification des comptes des chemins de fer de l'Est.

Administrateurs: MM. BOURGOING (A. de), C. *, préfet honoraire, administrateur des chemins de fer de l'Ouest;

BRÉDA (le comte F. de), *, président du comité du chemin de fer d'intérêt local projeté de Roye à Pont-Sainte-Maxence (Oise);

DAMAS D'HAUTEFORT (le comte M. de), propriétaire;

FONTBOUILLANT (F. de), *, directeur de la caisse et du journal l'Epargne;

HALINBOURG (E.), ancien chancelier de la légation;

MIRANDOL (le baron de), ancien ingénieur au corps impérial du génie;

PETIT (G.), *, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, directeur-adjoint de la Compagnie anonyme d'assurances le Monde;

PLANAT, député au Corps-Législatif et membre du Conseil général de la Charente ;
 POMMEREUL (le baron de), administrateur du chemin de fer d'intérêt local de Vitry à Fougères et au Mont-Saint-Michel ;
 RAINBEAUX (A.), ancien ingénieur au corps impérial des mines, administrateur des houillères de Marles (Pas-de-Calais) ;
 REBOURCET (J.), de la maison Charpentier et C^e (N. C.), constructeurs de matériel de chemins de fer ;
 VOISINE, de la maison Maze et Voisine (N. C.), constructeurs de matériel roulant de chemins de fer.
 Ingénieur-conseil : M. FÉBURIER, O. *, inspecteur général des ponts-et-chaussées, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord.
 Secrétaire-général : M. DRONSART (V.), *, ancien secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin.

La banque des chemins de fer d'intérêt local vient combler une lacune. Elle a pour objet principal de favoriser par le concours de ses capitaux et de son crédit la formation de Sociétés concessionnaires des Chemins de fer d'intérêt local et de réaliser toutes les opérations relatives, soit à leur établissement, soit à leur exploitation.

1° En se chargeant de la constitution du capital-actions et de l'émission des obligations ;
 2° En s'intéressant, dans une certaine mesure, à la construction des

Chemins de fer et à la fourniture du matériel fixe et roulant ;

3° En faisant le service des sociétés concessionnaires, en ouvrant des crédits sur nantissement et sur travaux, etc., etc.

VERSEMENTS

Les versements devront être effectués comme suit :

50 francs en souscrivant ;
 75 francs à la répartition des titres.

Les autres versements seront appelés à mesure des besoins de la Société, par décision du Conseil d'administration et annoncés au moins un mois à l'avance dans deux journaux d'annonces légales de Paris.

Sur les produits nets, après la formation d'un fonds de réserve, il sera réparti aux Actionnaires, A TITRE DE PREMIER DIVIDENDE, 5 0/0 par an, sur les sommes versées.

L'excédant sera réparti pour 85 0/0 à toutes les Actions, A TITRE DE DIVIDENDE, et 15 0/0 aux Administrateurs.

Les coupons pourront être touchés, SOIT AU SIÈGE SOCIAL, SOIT A LA CAISSE DU JOURNAL L'Épargne.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A PARIS, chez M. de Fontbouillant, *, directeur de la Caisse et du Journal L'Épargne, 1, rue de la Bourse ;

A LYON, à la Succursale de la Caisse et du Journal L'ÉPARGNE, 92, rue de l'Impératrice ;

A LILLE, à la Succursale de la Caisse

et du Journal L'ÉPARGNE, 29, rue du Château ;

A LIÈGE, à la Succursale de la Caisse et du Journal L'ÉPARGNE, place du Théâtre.

Les souscriptions sont également reçues chez les Banquiers correspondants de L'ÉPARGNE.

On peut verser les fonds dans toutes les SUCCURSALES DE LA BANQUE DE FRANCE, au crédit de M. de Fontbouillant.

Les Statuts de la Société, ainsi que les Prospectus, sont à la disposition des personnes qui en font la demande. (321)

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50 cent.
 1, Boulevard des Italiens, 1.

La livraison de Juillet de cette charmante publication contient une petite Comédie enfantine appelée la Princesse Chatte, avec deux planches d'acteurs coloriés. — Les numéros précédents ont donné un magnifique décor de palais féerique, destiné à cette jolie pièce enfantine. — Ce sera pour les vacances des petites filles un charmant passe-temps.

Le journal LA POUPEE MODELE ne veut pas seulement amuser son jeune public, il veut également l'instruire et lui être utile ; aussi envoie-t-il chaque mois à ses abonnés, des planches de patrons et travaux faciles, des petits cartonnages, des figurines de toilettes de mode, des modèles de broderie.

C'est le journal le plus utile et le plus amusant que l'on puisse donner à une petite fille.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BOURSE DE PARIS (11 août).

Hier, la Bourse s'est mise un instant à la baisse ; le cours de 73 fr. est néanmoins intact ; mais le réve du cours de 75 fr. fait par les haussiers est ajourné.

Nous avons promis de revenir sur la Banque des chemins de fer d'intérêt local. On s'en entretient toujours en Bourse et l'on se flatte à reconnaître dans cette affaire, une idée puissante et féconde. Nous la recommandons à l'attention des capitalistes, comme un placement offrant les plus sérieuses garanties. Ce n'est point la Banque, en effet, qui s'occupera de construire les chemins, mais de former des sociétés, d'obtenir des concessions et d'ouvrir des comptes courants aux concessionnaires sur nantissement et garanties. Le capital n'a donc pas de risques à courir. Les actions sont émises à 500 fr., — 50 fr. en souscrivant, 75 fr. à la répartition, et les autres versements sur la demande du conseil d'administration après un mois d'avis. 5 0/0 d'intérêt et 85 0/0 de dividende sur les bénéfices. — Le succès pourrait-il être douteux ? — J.-F. Fort.

BOURSE DU 12 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 73 45.
 4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 104 00.

BOURSE DU 13 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 73 20.
 4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 104 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e EDOUARD CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION ET AUX FEUX, Pour 8 années, du 1^{er} novembre 1870,

Le dimanche 29 août 1869, à midi et demi,

En l'une des salles de la mairie de Saint-Clément-des-Levées, et par le ministère de M^e CHEDEAU, notaire audit lieu,

LES MORCEAUX DE TERRE

Ci-après désignés,

Appartenant à la commune de Saint-Clément-des-Levées, savoir :

§ 1^{er}. En St-Clément-des-Levées.

1° Onze ares, en Mallay, exploités par Pierre Carroux.

2° Soixante-quinze ares, aux Buttes, exploités par Pierre Hubault.

3° Soixante-quinze ares, aux Buttes, exploités par Jean Chaplet.

4° Soixante-onze ares, à Pont-Forest, exploités par Hilaire Goislard.

5° Soixante-six ares, à Pont-Forest, exploités par Jean Meignan et Hilaire Goislard.

6° Soixante-six ares, à Pont-Forest, exploités par Hilaire Goislard.

7° Soixante-six ares, au milieu du village et des biens communaux de Pont-Forest, exploités par Jean Haudebault et Jean Bodin.

§ 2. En les Rosiers.

8° Un hectare, aux Ilettes, exploité par François Latouche, Louis Joulain et René Pigneul.

9° Un hectare, aux Ilettes, exploité par Pierre Niveleau.

10° Un hectare, aux Ilettes, exploité par Pierre Niveleau, Jean Blattier et François Girard.

11° Quatre-vingt-quinze ares, aux Ilettes, exploités par Michel Trouillard et René Sarreau.

12° Quatre-vingt-trois ares, dans la pièce des Ilettes, près les Mortes-Herbes, exploités par Fontaine.

13° Un hectare 35 ares, dans la dite pièce des Ilettes, exploités par veuve Louis Huchet et Louis et Emile Huchet.

14° Un hectare 44 ares, dans la même pièce des Ilettes, exploités par Emmanuel Besnard et René Piau.

§ 3. En la Menitré.

15° Un hectare, à Frobert, exploité par Jean Ollivier.

16° Un hectare 27 ares, à Frobert, exploités par Pierre Aubin et Jean Normand.

17° Un hectare, exploité par René Paumier, Pierre Pavie et René Gâtécel, sis dans la plaine commune des Ilettes.

18° Un hectare, dans la plaine commune des Ilettes, exploité par Louis et Jean Flécheau.

19° Un hectare, dans la prée des Ilettes, exploité par Pierre Pirard.

20° Un hectare, dans la prée des Ilettes, exploité par Mathieu Genest et Etienne Haudebault.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Clément CHOYER, maire de Saint-Clément-des-Levées, ou à M^e Edouard CHEDEAU, notaire audit lieu, dépositaire du cahier des charges. (336)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue Brault, occupée par M. Berthe, serrurier ;

2° ET UNE MAISON, située au coin de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, occupée par M. Bolognesi.

Ces dites maisons dépendant de la succession de M. Vinettié.

S'adresser à M. LECOQ, horloger, et à M^e LEROUX, notaire. (310)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces ; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

FABRIQUE DE POTERIE

A VENDRE, A LOUER OU A ARRENTER.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. AUTRANT, au Pont-Fouchard, Saumur. (331)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, IMMEUBLES

A Saumur.

1° Belle maison, grand jardin, remise, écurie, rue de Bordeaux.

2° Maison et jardin, rue de Bordeaux.

3° Grande maison, propre au commerce, remise, écurie, rue d'Orléans.

4° Maison, très-vaste, rue de la Tonnelle.

5° Maison, même rue de la Tonnelle.

6° Maison, rue du Portail-Louis.

7° Maison, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve.

8° Maison, rue de l'Ancienne-Messagerie.

9° Maison, remise, écurie, rue du Petit-Mail.

10° Maison, remise, écurie, cour, jardin, à Nantilly, près le Jardin des Plantes.

11° Maison et jardin, au Champ-de-Foire.

12° Maison et cave dans le roc, rue de Fenet.

13° Maison, sur les Ponts, rue du Roi René.

14° Maison, sur les Ponts, rue des Capucins.

15° Maison, rue de la Croix-Verte.

16° Caves en roc, à Nantilly, rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (325)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Petit-Pré, appartenant à M^{me} V^e Bodineau, occupée par M^{me} Rayneau et autres.

S'adresser audit notaire. (315)

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROI

Place du Roi René, à Saumur, A VENDRE OU A ARRENTER, Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROI. (337)

A CÉDER

Présentement,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A VENDRE

Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

NOUVEAUTÉS.

MAISON G. GABORIT, RUE SAINT-JEAN. On demande un apprenti.

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqûres sans envers et indécosables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.